



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2022/118

Objet : EHPAD Résidence La Grèze – Décision modificative n°2 – augmentation des crédits

Vu la décision tarifaire n°2 portant modification du forfait global de soins 2022 de l'Agence Régionale de Santé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Annexe EHPAD 2022 Résidence La Grèze prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Augmentation de crédits			
	Dépenses		Recettes	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
Energie, électricité	60612	2 000,00 €		
Alimentation	6063	19 056,53 €		
Autres	6288	2 000,00 €		
Personnel médical et paramédical	62113	6 000,00 €		
Maintenance informatique	61561	3 000,00 €		
Multirisque	6161	800,00 €		
Assurance maladie, maternité et AT	61681	700,00 €		
Dotations aux provisions	6815	9 855,00 €		
Dotations aux provisions réglementées	68742	11 510,70 €		
EHPAD — Hébergement permanents résidents affiliés à la sécurité sociale			735111	54 922,23 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Denis BARBERA

